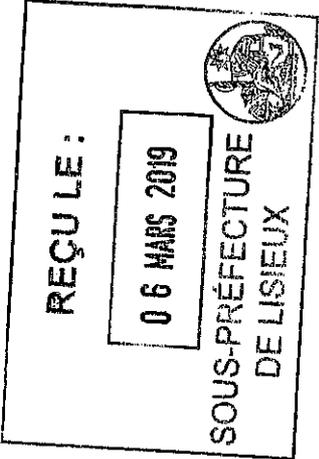
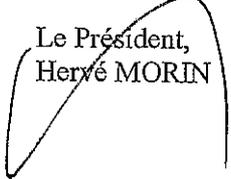


**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

Aéroport de Deauville – Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois  
tél . 02.31.65.68.68  
N°1/2019

<b>OBJET :</b> Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019	L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VENDREDI 18 JANVIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.
<b>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</b>	<u>Etaient présents</u>
<b>PRESENTS : 6</b>	Pour la Région Normandie      Monsieur Hervé MORIN Monsieur Rodolphe THOMAS Monsieur Serge TOUGARD
<b>REPRESENTES : 2</b>	Pour la Ville de Deauville      Monsieur Philippe AUGIER Monsieur Pascal LEBLANC Monsieur Didier PETIT
<b>VOTANTS : 8</b>	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD
	<b>Vu :</b> -le Code Général des Collectivités Territoriales, -le rapport du Président,
	Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour l'exercice 2019.
	Le document annexé a été remis aux conseillers et discuté lors du comité syndical.
	Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
	Le Président, Hervé MORIN 

Acte rendu exécutoire le 12/3/2019  
Après envoi en préfecture le 6/3/2019  
Et publication ou notification le 12/3/2019  
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

Aéroport de Deauville – Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois  
tél . 02.31.65.68.68  
N°2/2019

**OBJET :**  
Autorisation de signature de l'avenant n°5 à la Convention de financement avec la CCI Seine – Estuaire, Délégation du Pays d'Auge 2011 - Solde

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VENDREDI 18 JANVIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

**NOMBRE DE DELEGUES  
EN EXERCICE : 9**

Etaient présents

**PRESENTS : 6**

Pour la Région Normandie      Monsieur Hervé MORIN  
Monsieur Rodolphe THOMAS  
Monsieur Serge TOUGARD

**REPRESENTES : 2**

Pour la Ville de Deauville      Monsieur Philippe AUGIER  
Monsieur Pascal LEBLANC  
Monsieur Didier PETIT

**VOTANTS : 8**

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 18 février 2011 autorisant l'attribution d'une subvention à la CCI du Pays d'auge pour 2011,
- la délibération du 10 novembre 2011 autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention 2011,
- la délibération du 27 janvier 2012 autorisant la signature d'un avenant n°2 à la convention 2011,
- la délibération du 5 décembre 2012 autorisant la signature d'un avenant n°3 à la convention 2011,
- la délibération du 3 juillet 2014 autorisant la signature d'un avenant n°4 à la convention 2011,
- le rapport du Président,

**Considérant** que le montant des travaux initialement prévus a été ajusté et le solde arrêté,

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant n°5 soldant la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge et le SMDN au titre de 2011, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Président,  
Hervé MORIN

**REÇU :**

**06 MARS 2019**

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE LISIEUX**

Acte rendu exécutoire le 12/3/2019  
Après envoi en préfecture le 6/3/2019  
Et publication ou notification le 12/3/2019  
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

Aéroport de Deauville – Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois  
tél . 02.31.65.68.68  
N°3/2019

**OBJET :**  
Autorisation de signature de  
l'avenant n°3 à la Convention  
de financement avec la CCI  
Seine – Estuaire, Délégation du  
Pays d'Auge 2013 - Solde

**NOMBRE DE DELEGUES  
EN EXERCICE : 9**

**PRESENTS : 6**

**REPRESENTES : 2**

**VOTANTS : 8**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VENDREDI 18 JANVIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

Etaients présents

Pour la Région Normandie      Monsieur Hervé MORIN  
   Monsieur Rodolphe THOMAS  
   Monsieur Serge TOUGARD

Pour la Ville de Deauville      Monsieur Philippe AUGIER  
   Monsieur Pascal LEBLANC  
   Monsieur Didier PETIT

Formant la majorité en exercice.  
Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD

**Vu :**

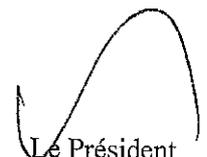
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 31 janvier 2013 autorisant l'attribution d'une subvention à la CCI du Pays d'auge pour 2013,
- la délibération du 20 mars 2015 autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention 2013,
- la délibération du 19 décembre 2016 autorisant la signature d'un avenant n°2 à la convention 2013,
- le rapport du Président,

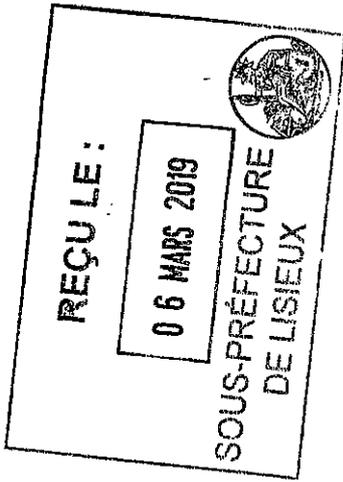
**Considérant que** le montant des travaux initialement prévus a été ajusté et le solde arrêté,

**Après en avoir délibéré,** le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant n°3 soldant la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge et le SMDN au titre de 2013, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Président,  
Hervé MORIN



Acte rendu exécutoire le 12/3/2019  
Après envoi en préfecture le 6/3/2019  
Et publication ou notification le 12/3/2019  
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

Aéroport de Deauville – Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois  
tél . 02.31.65.68.68  
N°4/2019

**OBJET :**  
Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la Convention de financement avec la CCI Seine – Estuaire, Délégation du Pays d'Auge 2015 - Solde

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VENDREDI 18 JANVIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

Etaient présents

**NOMBRE DE DELEGUES  
EN EXERCICE : 9**

Pour la Région Normandie      Monsieur Hervé MORIN  
Monsieur Rodolphe THOMAS  
Monsieur Serge TOUGARD

**PRESENTS : 6**

Pour la Ville de Deauville      Monsieur Philippe AUGIER  
Monsieur Pascal LEBLANC  
Monsieur Didier PETIT

**REPRESENTES : 2**

**VOTANTS : 8**

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 20 mars 2015 autorisant l'attribution d'une subvention à la CCI Seine-Estuaire, délégation du Pays d'auge pour 2015,
- la délibération du 19 décembre 2016 autorisant la signature d'un avenant n°2 à la convention 2015,
- le rapport du Président,

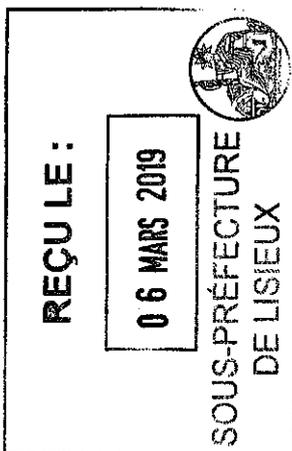
**Considérant que** le montant des travaux initialement prévus a été ajusté et le solde arrêté,

**Après en avoir délibéré,** le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant n°2 soldant la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge et le SMDN au titre de 2015, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Président  
Hervé MORIN



Acte rendu exécutoire le 12/3/2019

Après envoi en préfecture le 6/3/2019

Et publication ou notification le 12/3/2019

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois  
tél . 02.31.65.68.68  
N°5/2019

**OBJET :**  
Autorisation de signature d'un  
avenant à la Convention de  
financement avec la CCI Seine  
– Estuaire, Délégation du Pays  
d'Auge 2016 - Solde

**NOMBRE DE DELEGUES  
EN EXERCICE : 9**

**PRESENTS : 6**

**REPRESENTES : 2**

**VOTANTS : 8**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VENDREDI 18 JANVIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

Etaient présents

Pour la Région Normandie      Monsieur Hervé MORIN  
Monsieur Rodolphe THOMAS  
Monsieur Serge TOUGARD

Pour la Ville de Deauville      Monsieur Philippe AUGIER  
Monsieur Pascal LEBLANC  
Monsieur Didier PETIT

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD

**Vu :**

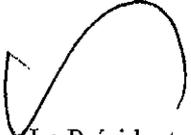
-le Code Général des Collectivités Territoriales,  
-la délibération du 14 avril 2016 autorisant l'attribution d'une subvention à la CCI Seine-Estuaire, délégation du Pays d'auge pour 2016,  
-le rapport du Président,

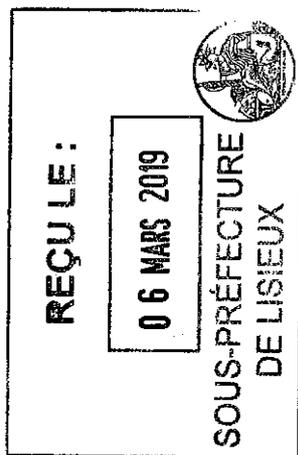
**Considérant que** le montant des travaux initialement prévus a été ajusté et le solde arrêté,

**Après en avoir délibéré,** le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

-de conclure un avenant soldant la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge et le SMDN au titre de 2016, ci-annexé,  
-d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Président,  
Hervé MORIN



Acte rendu exécutoire le 12/3/2019  
Après envoi en préfecture le 6/3/2019  
Et publication ou notification le 12/3/2019  
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.